



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 septembre 2026

Déploiement du Plan Climat Adaptation Sécheresse Incendie : plus de 37 millions d'euros attribués en Nouvelle-Aquitaine

Le 4 septembre dernier, la ministre de l'Agriculture annonçait un plan d'urgence d'1,3 milliards d'euros en soutien aux exploitations confrontées à des pertes importantes liées à la sécheresse, à la succession de canicules et aux incendies dont l'ampleur est inédite. Ce plan Climat Adaptation Sécheresse Incendies (CASI) représente un effort exceptionnel de l'État pour prévenir les cessations d'activité, la déprise agricole et soutenir notre souveraineté alimentaire.

Il doit permettre aux exploitations les plus en difficulté au plan de leur trésorerie de passer le cap de cette fin d'année 2026 et de lancer la campagne 2027 par un appui aux investissements nécessaires (achats de semences, engrais, etc).

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, a réuni le 9 septembre 2026 le Conseil régional, la Chambre d'agriculture régionale, les préfets, les syndicats agricoles et les représentants des filières agricoles du niveau régional, les banques et les assurances pour détailler les 14 mesures de ce plan ([télécharger le plan CASI 2026](#)).

Par la combinaison de ces mesures, qui permettront l'indemnisation des pertes de récolte et de fonds, le dégrèvement de taxes sur le foncier non bâti que l'État compensera auprès des collectivités, la prise en charge de cotisations sociales, le soutien à l'achat d'engrais et de carburant, le versement anticipé de 75 % des aides PAC ainsi qu'une aide de trésorerie directe au profit des exploitants les plus en difficulté, l'État apporte ainsi un appui immédiat au secteur agricole.

Cette aide directe à la trésorerie des exploitations est dotée de 235 millions d'euros au plan national. Sur ce montant global, **l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine se voit attribuer un montant de 37,36 millions d'euros, dont 4 millions d'euros bénéficieront aux exploitants de la région impactés par les incendies.**

Pour la répartition de cette enveloppe entre les départements de Nouvelle-Aquitaine, la préfète de région a décidé d'appliquer les mêmes critères que ceux ayant prévalu au plan national.

Dans les tous prochains jours, les préfets de département mèneront des concertations avec les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles de leur territoire pour arrêter les critères de ciblage des aides au regard des difficultés et des spécificités agricoles locales.

La préfète de région a appelé le Conseil régional et les banques à s'associer à l'effort de l'État pour créer un effet levier global garantissant à un maximum d'agriculteurs de passer cette période critique.

Pour la Gironde, le plan d'urgence se traduira par :

- le versement des indemnités de solidarité nationale pour perte de récolte et les dossiers seront adressés avant le 1^{er} octobre au ministère de l'Agriculture ;

- un dégrèvement collectif de la taxe sur le foncier non bâti prenant en compte la perte de récolte moyenne constatée dans les différentes catégories de production agricoles. Un rappel sera fait aux propriétaires qui doivent faire bénéficier les exploitants de ce dégrèvement;
- une aide directe à la trésorerie pour un montant de 1,524 508 M€ ;
- une enveloppe dédiée aux agriculteurs ayant subi les incendies et dotée de 4 M€ pour la Nouvelle Aquitaine ;
- le maintien des aides aux carburants et aux engrais ;
- le versement anticipé de 75 % des aides PAC.

Les concertations menées par l'État en lien avec la chambre d'agriculture de la Gironde, seront organisés avec les organisations professionnelles pour définir les critères permettant d'attribuer ces aides au profit des exploitants les plus en difficulté.

Par ailleurs, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire prépare dans le cadre de la loi des finances 2027 et conformément à la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole (UPSA), les mesures pour accompagner une agriculture moderne et souveraine.

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde : « *Pour que le plan d'urgence décidé par le Gouvernement ait un effet rapide sur les trésoreries des exploitants agricoles, nous privilégierons la simplicité et la rapidité en concertation étroite avec les partenaires agricoles* ».

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@gironde.gouv.fr / 05 56 90 60 18

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99

Pauline GELIS : 06 85 47 39 75

Pauline ROLLAND : 06 07 84 18 39

2, esplanade Charles-de-Gaulle

CS 41397 - 33077 Bordeaux Cedex

